

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation	
29 novembre 2022	
Date d’Affichage	
20/12/2022	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	27
Pouvoirs	2
Absent.....	0
Votants	29

L’an deux mille vingt deux

Le 09 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle des mariages en mairie de Gannat en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Étaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, Monsieur GATIGNOL (porteur d’un pouvoir de M. RAY), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d’un pouvoir de Mme REDON Véronique), M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé,, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme COLONNA D’ISTRIA Violaine formant la majorité des membres en exercice.

Excusés, M. RAY François, Mme REDON Véronique

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance

N°22/150 - FINANCES PUBLIQUES. DEMANDE DE SUBVENTION DETR

SINISTRE GRÊLE DU 04 JUIN 2022

Suite au violent orage de grêle qui s’est abattu sur la commune le 4 juin 2022, Madame le Maire a interrogé les services des finances publiques sur l’imputation comptable des coûts de réparation des bâtiments communaux et vu les montants importants des réparations.

Au regard des circonstances exceptionnelles, et en accord avec les services Préfectoraux, un accompagnement des services des finances publiques auprès des collectivités victimes a été mis en place en leur offrant une solution pragmatique au regard des crédits budgétaires disponibles de chaque section.

D’autre part, il a été suggéré par les services de l’Etat que les collectivités pourraient déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de réparations des bâtiments communaux sinistrés.

En ce qui concerne la commune de Gannat, le montant des réparations sur les différents bâtiments communaux s’élève à 71.760,96 € HT et la Collectivité peut solliciter une subvention à hauteur de 35% du coût de l’opération. Il convient de définir un plan de financement prévisionnel étant entendu que celui-ci pourra être revu dès lors que l’indemnisation de l’assurance sera connue.

Etat	D.E.T.R – travaux de réparations sur les bâtiments communaux sinistrés	25.116,34 €	35 %
Commune de Gannat	Autofinancement	46.644,62 €	65 %
		71.760,96 €	100 %

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20221219-22-150-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les critères d'éligibilité au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux DETR,

Vu l'avis de la Commission des finances et dynamique économique, réunie le 7 décembre 2022,

Considérant que les travaux de réparations sur les bâtiments communaux sinistrés s'élèvent à un montant de 71 760,96 € HT et que la commune peut être éligible au titre de la DETR,

Sur proposition de Madame Annick BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que ci-dessus,

DE MANDATER Madame le Maire ou son représentant pour solliciter cette subvention et l'autoriser à signer tout document relatif à cette demande,

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget en section d'investissement

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

